



Recours contre huissier abusif

Par **rebeccaM**, le **05/03/2011** à **13:58**

Bonjour, rnJ'ai subi une mesure d'expulsion locative ne pouvant plus payer mes loyers. Je me suis pliée aux exigences de l'huissier de justice, le croyant garant d'un certain droit. Helas, lors de l'expulsion aucun état des lieux n'a été fait... C'est ainsi que quelques mois plus tard je reçois un décompte d'au moins 30000 euros, comprenant mes impayés de loyers, ainsi que des réparations 8000 euros de peintures, et 3000 euros de plomberie, dont je n'ai jamais été informée, et ce n'était pas dégradé à ce point là, de plus il s'agissait d'un petit deux pièces. En plus de cela il m'a ajouté des frais d'huissier. rnrnJ'ai contesté la somme qu'il me demandait, mais j'ai payé tous les mois 100 euros pour prouver ma bonne foi. Mais malheureusement au bout de deux ans, j'ai perdu mon travail, et je n'ai pas pu continuer à payer. Je viens de recevoir une menace comme quoi il va exécuter la procédure, saisie etc ... rnA part le fait de prendre un avocat (sinon je crois que je vais payer toute ma vie), que puis-je faire contre cet huissier, pour me protéger ainsi que ma famille, car il envoyait des actes qui coûtent cher en permanence, et donc il va recommencer... il veut me faire payer une somme astronomique alors que je suis au chômage. rnPs Le propriétaire de l'appartement connaît bien l'huissier, il a déjà fait appel à ce dernier pour l'expulsion de ma voisine. rnrnComment prouver que ce huissier a des pratiques abusives ? sachant que mon ancien logement n'a pas pu nécessiter autant de frais de réparation. A quelles administrations puis-je faire appel ? Je vous remercie d'avoir pris la peine de me lire, et merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **05/03/2011** à **15:38**

vous avez déjà posé la même question.

Par **corima**, le **05/03/2011** à **15:40**

A ce prix là ils ont refait l'appartement à neuf ! Avez vous eu des factures ou des devis pour les montants que l'on vous demande ?
Vous devez certainement avoir droit à l'aide juridictionnel gratuite, voyez si vous pouvez prendre un avocat pour vous aider

Par **rebeccaM**, le **07/03/2011** à **21:00**

merci pour vos réponses ...
non je n'ai reçu aucune facture, aucun devis... l'appartement était en plus en bon état quand j'ai remis les clefs à l'huissier... il m'avait donné un décompte des sommes à payer... un an après, je reçois un autre décompte, avec plus de 10000 euros environ de frais supplémentaires... (de peinture et de plomberie...)
Je vais bien sûr voir un avocat... mais si vous avez des pistes pour que je puisse me défendre, je suis toute ouïe... comment puis-je prouver qu'il y a eu abus ? dois-je retourner sur place à votre avis pour voir ce qu'il s'est passé ? sachant que le propriétaire a vendu la maison au moment où je partais, et que des expertises avaient été faites pour cause d'amiante et de plomb présents dans la peinture et la plomberie ... (je pense que le problème vient de là ...)
Je vous remercie d'avance de vos réponses